



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 [stephanep.eu](https://www.instagram.com/stephanep.eu)

 stephanep.eu



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« **Baccalauréat 2023**

Conséquences néfastes de la modification du calendrier des épreuves »

Monsieur Stéphane PEU interroge le ministre de l'Éducation sur les conséquences du nouveau calendrier des épreuves de spécialités observées lors du baccalauréat 2023. En effet, les dates des épreuves de spécialités ayant été avancées, celles-ci ont désormais lieu au mois de mars, soit deux mois avant ce qui se pratiquait jusqu'ici.

De fait, cette situation conduit à réduire significativement à 6 mois la durée dont disposent les élèves pour assimiler l'ensemble de leur programme, identifier leurs difficultés, y remédier et s'entraîner au format des épreuves du baccalauréat. Plusieurs associations et syndicats enseignants ont d'ores et déjà pointé et dénoncé les difficultés pour les élèves qui résultent d'une telle réduction.

Cette réforme présentée comme un moyen d'éviter le « bachotage » et de réduire stress des élèves ne répond pas à ses objectifs. En effet, les élèves et professeurs déplorent au contraire le stress grandissant des élèves qui sont désormais confrontés à la fois au manque de temps de préparation et à des périodes de surcharge de travail, en particulier au mois de mars, aujourd'hui occupé simultanément par les épreuves de spécialité et la formulation des vœux sur parcoursup.

Ces difficultés de calendrier viennent s'ajouter aux dispositions mêmes de la réforme du baccalauréat qui, en attribuant 40% de la note globale au contrôle continu, et en incluant les épreuves de spécialisation qui repré-



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 Stephane1peu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant

farid.aid.2014@gmail.com

sentent les deux tiers de la note, entraînent une démotivation et un absentéisme chez les lycéens. En effet, à partir du 23 mars 2023, ces derniers ont déjà vu 80% de leur note fixée, ce qui a bien évidemment de lourdes conséquences sur leur motivation. Dès lors qu'une majorité d'entre eux a connaissance d'être ou non diplômé dès le mois de mars, le maintien d'un haut niveau de mobilisation est par définition compliqué.

Nous voilà désormais dans une situation tout à fait anormale, dans laquelle un grand nombre d'élèves savent déjà s'ils ont réussi ou échoué au baccalauréat, sans même avoir passé l'ensemble des épreuves.

En outre, l'épreuve de philosophie qui se tient en juin se voit singulièrement vidée de tout enjeu. Alors que la France assume depuis plus de deux siècles cette belle originalité d'avoir accordé une place importante à cet enseignement au lycée, notamment en l'ayant rendue obligatoire, cette exception française se trouve directement affectée par la réforme. Précédemment, la philosophie était en quelque sorte auréolée de son statut d'être la première épreuve que les élèves abordaient lors du baccalauréat. Désormais elle se trouve rejetée aux marges de cette échéance, et déconsidérée d'autant aux yeux des élèves comme de nombreux témoignages en ont récemment attesté.

La terminale doit être une année entièrement vouée à emmener au plus haut niveau de culture commune le plus grand nombre d'élèves. Elle ne devrait pas être amputée ni soumise aux exigences techniques d'un dispositif d'orientation comme Parcoursup. Les logiques de sélection, par ailleurs très discutables, ne peuvent en aucun cas prendre le pas sur celles relevant de l'émancipation et de la construction de soi.

C'est pourquoi monsieur le député souhaite connaître les intentions de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale pour l'année 2024, et l'appelle à revoir ce calendrier afin que les épreuves se déroulent à nouveau au mois de juin.